

DÉCISION

N° : 2025-369

Exécutoire le : 19 NOV. 2025

Publiée/Notifiée le : 19 NOV. 2025

Visée le : 19 NOV. 2025

MARCHES PUBLICS

Marché subséquent n°20-03-07

Etude de faisabilité pour la création de canalisations de transfert des eaux usées entre les UDEP d'Aix les Bains et du Bourget du Lac et la construction des postes de refoulement associés.

Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée dans le cadre de l'accord cadre n°20/03 relatif à la faisabilité et la conduite d'opération du programme « STEP Bourget/Aix les Bains 2040 »

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°20-03-07 relatif à l'étude de faisabilité pour la création de canalisations de transfert des eaux usées entre les UDEP d'Aix les Bains et du Bourget du Lac et la construction des postes de refoulement associés, pour une durée prévisionnelle de 6 mois, pour un montant de 149 990,00 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le cabinet d'études Marc Merlin domiciliée 10 avenue Zanaroli 74600 Annecy.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Cabinet Marc Merlin

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 18/11/2025 12:04:27

Le 13^{ème} Vice Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-369 : Marché subséquent n.20-03-07_Etude de faisabilité pour la création de canalisations de transfert des eaux usées entre les UDEP d'Aix les Bains et du Bourget du Lac et la construction des postes de refoulement associés_Attribution

Date de transmission de l'acte : 19/11/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 19/11/2025

Numéro de l'acte : Dec2133 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251118-Dec2133-AR

Date de décision : 18/11/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION

MARCHE N° 20-03-07

**ACCORD-CADRE MIXTE D'INGENIERIE DE
DE FAISABILITE ET DE CONDUITE D'OPERATION**

**ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION DE
CANALISATIONS DE TRANSFERT DES EAUX USEES ENTRE
LES UDEP D'AIX LES BAINS ET DU BOURGET DU LAC ET
CONSTRUCTION DES POSTES DE REFOULEMENT
ASSOCIES**

MARCHE SUBSEQUENT 07

ACTE D'ENGAGEMENT

Sommaire

1.	Contractant	3
2.	Objet de l'accord-cadre	4
3.	Missions	4
4.	Rémunération du maître d'œuvre	4
5.	Modalité de rémunération	4
6.	Sous-traitance	5
7.	Délais de réalisation	6
8.	Signature du candidat	6

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le signataire :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

engage la société CABINET D'ETUDES MARC MERLIN sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Le mandataire (1) :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN

Adresse de l'établissement :

10 avenue Zanaroli – Seynod – 74600 ANNECY

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

6 rue Grolée 69289 LYON CEDEX

.....
Adresse électronique : cm-annecy@cabinet-merlin.fr

Téléphone : 04 50 51 64 70

Télécopie :

SIREN : 428 634 356

APE : 7112B

Numéro de TVA intracommunautaire : FR76 428 634 356

Organisme bancaire : CIC GRANDES ENTREPRISES LYON

Code banque : 10096 Code guichet : 18100 N° de compte : 00026412701 Clé RIB : 03

IBAN : FR76 1009 6185 0500 0264 1270 139

BIC : CMCFRPP

2. Objet de l'accord-cadre

Le marché subséquent qui est conclu avec le « maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenue par le « maître d'ouvrage public », est un marché de maîtrise d'œuvre dont l'objet est renseigné en première page de cet Acte d'Engagement et qui est défini par les règles de l'accord-cadre signé.

3. Missions

L'objectif de cette mission d'étude de faisabilité est la création de canalisations de transfert des eaux usées entre les UDEP d'Aix les Bains et du Bourget du Lac et la construction des postes de refoulement associés.

4. Rémunération du maître d'œuvre

Le montant de la rémunération précisé au programme des prestations est :

- Montant total des prestations à réaliser -	
<u>Montant Total en H.T.</u>	<u>149 990,00 €</u>
<u>Montant de la TVA à 20 %</u>	<u>29 998,00 €</u>
<u>Montant Total en T.T.C.</u>	<u>179 988,00 €</u>

Montant total TTC arrêté en lettres :

Cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros

5. Modalité de rémunération

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée selon la répartition suivante :

Répartition entre cotraitants et sous-traitant

Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Sous-traitant (sans objet le cas échéant)
CABINET D'ÉTUDES MARC MERLIN	TERRARCANNE	IDDEST	
149 990,00 € HT	0 € HT	0 € HT	

6. Sous-traitance

Indiquer suivant le cas :

- 1- pour l'exécution du marché,
 je n'envisage pas
 nous n'envisageons pas

de recourir à un ou à plusieurs sous-traitants,

- 2- une ou des annexes n° 1⁽¹⁾ (une par sous-traitant) est jointe au présent acte d'engagement qui indique la nature et le montant des prestations que
 j'envisage
 nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe (une par sous-traitant) constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Le montant total des prestations que j'envisage
 nous envisageons
de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

.....

En outre, **le tableau ci-après** (à compléter) indique la nature et le montant que :

- j'envisage
 nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

DESIGNATION DU SOUS-TRAITANT	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION

⁽¹⁾ A fournir et à compléter par l'entreprise en fonction du nombre de sous-traitants.

7. Délais de réalisation

Selon programme des prestations.

8. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A : Annecy

Le 04/11/2025

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

Romain
CHARLES

Signature
numérique de
Romain CHARLES
Date : 2025.11.04
10:24:59 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le ou les sous-traitant.s proposé.s dans le ou les actes de sous-traitance annexé.s au présent acte d'engagement est/sont accepté.s comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

A Aix les Bains le

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 18/11/2025 12:04:31



Annexe à l'acte d'engagement

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Acheteur : Grand Lac - Communauté d'Agglomération

1. Désignation de l'acheteur :

.....
.....

2. Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou cessions de créances :

.....
.....

Objet de l'accord-cadre et du marché subséquent :

ACCORD-CADRE MIXTE D'INGENIERIE DE FAISABILITE ET DE CONDUITE
D'OPERATION

MARCHE SUBSEQUENT 07

Mission d'étude de faisabilité pour la création de canalisations de transfert des eaux usées entre les UDEP d'Aix les Bains et du Bourget du Lac et la construction des postes de refoulement associés.

Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

- Un document annexé à l'offre du soumissionnaire.
- Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution de l'accord-cadre).
- Un acte spécial modificatif : il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

Identification du soumissionnaire ou du titulaire

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la

prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale),
adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement
(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire
du groupement :

.....
.....
.....

Identification du sous-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la
prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale),
adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement
(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom
et la qualité de chaque personne) :

.....
.....
.....

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la
recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites
et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996
n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat
(Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du Code de la commande publique)?

OUI NON

Nature des prestations sous-traitées :

Nature des prestations sous-traitées :

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Prix des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT (€) :
- Montant TTC (€) :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du Code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA (€) :

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir **droit au paiement direct** (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du Code de la commande publique) :

OUI NON

Condition de paiement :

Références bancaires :
(Joindre un IBAN.)

IBAN :

BIC :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

Capacités du sous-traitant :

Nota : ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

Récapitulatif des informations et renseignements ou des pièces demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

Les sous-traitants devront fournir toutes les pièces précisées aux articles R.2193-1 et R.2193-3 du code de la commande publique

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

.....

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....

Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure :

Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique (**).

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

Documents de preuve disponibles en ligne :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

1ère hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le A le

Le sous-traitant : Le soumissionnaire ou le titulaire :

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer l'accord-cadre, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant de l'acheteur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le